



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

| | |
|-------------|----|
| en exercice | 19 |
| présents | 15 |
| votants | 18 |

Le lundi 22 avril 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2024

DELIBERATION

N° 100/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Acquisition d'un terrain situé
chemin de la Mounta

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Michel BRAUN.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI à Audrey ROSSI, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul REY

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite faire l'acquisition de parcelles cadastrées section C n° 615, C n° 617, C n° 618 et C n° 444 situées chemin de la Mounta, d'une superficie totale de 1 492 m², et appartenant à la famille COTTALORDA. Ces acquisitions permettront la préservation du patrimoine oléicole et la sécurisation de l'écovillage tourisme.

Le montant de ces acquisitions est de 120 000 € HT et HC.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À 17 pour et 1 abstention (Mme Colette BENOUAHAB),

APPROUVE l'acquisition par la Commune de parcelles situées chemin de la Mounta.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'acquisition.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Paul REY

Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN